

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF525

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	50 000 000
Conditions de vie outre-mer	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un rapport de 2013 du CGEDD faisait le constat que les outre-mer ont « 40 ans de retard dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et d'assainissement ».

Actuellement, 4,5 % de nos compatriotes de Guyane (35 000 personnes) n'ont pas accès à des services de base d'eau potable et 3,4 % (26 000 personnes) n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées. À Mayotte, 16,3 % des habitants (41 000 personnes) n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité. En Martinique et en Guadeloupe, des « tours d'eau » sont organisés : des coupures tournantes interviennent entre 21h et 6 h du matin selon un planning de rotation hebdomadaire. En Guadeloupe toujours, le rendement du réseau d'eau potable est extrêmement faible : le taux de perte s'établit à 60,4 % en moyenne, et jusqu'à 80 % sur certaines zones du département.

Cet amendement vise donc, de manière symbolique au regard des besoins d'investissements, à abonder de 50.000.000 d'euros d'AE et de CP l'action 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-Mer », et de diminuer du même montant, pour les besoins de la recevabilité, les crédits de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-Mer ».